

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le Sénat bascule à droite, le FN fait une entrée historique](#)
- [France : pas de croissance au printemps](#)
- [Le nombre de chômeurs a baissé en août pour la première fois depuis octobre 2013](#)
- [Créer 1 million d'emplois : les recettes du Medef sont-elles crédibles ?](#)
- [Joseph Thouvenel \(CFTC\) : "Le Medef veut nous faire travailler comme des Chinois"](#)
- [CDD plus long, CDI dépendant de la croissance : ce que propose la CGPME](#)
- [Le pouvoir d'achat des Français a reculé de 1 500 euros depuis 2009](#)
- [Les Français ont le moral à zéro et c'est inquiétant pour la croissance](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Le DG de l'Assurance-maladie part dans le privé](#)
- [Consommation de médicaments : une étude pointe les disparités régionales](#)
- [Le déficit de la Sécurité Sociale devrait atteindre 11,7 milliards d'euros en 2014](#)
- [Le trou de la Sécu grimpera à 14,7 milliards d'euros en 2015](#)
- [Dépassements d'honoraires : ils sont plus nombreux mais moins élevés](#)

FISCALITE

- [Apple soupçonné d'avoir touché des aides fiscales illégales](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Suppression massive d'emplois à LCI](#)
- [Travail nocturne interdit pour Sephora : la riposte de Bernard Arnault](#)
- [PSA mettra 300 millions d'euros dans son usine de Sochaux](#)

LIVRES/REVUES DIVERSES

- [Chômage : inverser la courbe, par Bertrand Martinot](#)

DERNIERE MINUTE

- [Sondage exclusif : les Français tiennent à leur modèle de protection sociale mais le jugent coûteux et inefficace](#)
- [Coup de rabet généralisé sur les allocations familiales](#)
- [De quelques détails à retenir sur les comptes de la S.S. et des annonces du PLFSS 2015](#)
- [44 000 chômeurs de plus fin 2014, et 96 000 en 2015](#)
- [La dette publique dépasse la barre des 2 000 milliards d'euros](#)
- [Pharmaciens, huissiers, notaires, médecins : les professions libérales en grève le 30/09/2014](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le Sénat bascule à droite, le FN fait une entrée historique

Le 28/09/14, le Sénat a basculé à droite. Après les municipales (mars 2014) et les européennes (mai 2014), il s'agit de la troisième défaite électorale de la gauche. Le 28 au soir, **le résultat ?** La droite républicaine : 188 sièges (13 sièges de plus que la majorité absolue), la gauche : 155 sièges, le Front national (FN) : 2 sièges. A gauche, ont le plus perdu : les Radicaux de gauche (PRG), le Parti communiste (PCF), le Front de gauche (qui perd trois des cinq sièges qu'il avait). Le PS, lui, a mieux résisté. Une première dans l'histoire de la Ve république : l'entrée au Sénat de deux élus du FN, M. Rachline (Var) et M. Ravier (Bouches-du-Rhône). **Rappel concernant le vote du Sénat.** 179 sièges sur 348 (soit la moitié du Sénat) étaient renouvelés au cours de ce scrutin. **Où ?** Dans 59 départements métropolitains et 5 collectivités d'outre-mer. **Les votants ?** Quelque 87 000 grands électeurs, pour l'essentiel des conseillers municipaux. **Les modes de scrutin ?** Un vote à la proportionnelle dans 29 circonscriptions (départements ou collectivités d'outre-mer, pour 119 sièges concernés), un vote à scrutin majoritaire dans les 35 autres (59 sièges en tout).

[http://www.lepoint.fr/politique/le-senat-basculer-a-droite-le-fn-fait-une-entree-historique-28-09-2014-1867485_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matine\]-20140929](http://www.lepoint.fr/politique/le-senat-basculer-a-droite-le-fn-fait-une-entree-historique-28-09-2014-1867485_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matine]-20140929)

(Source : www.lepoint.fr du 28/09/2014)

● France : pas de croissance au printemps

Le 23/09/14, l'**Insee** a annoncé dans un communiqué que le produit intérieur brut de la France n'a progressé ni au premier ni au deuxième trimestre. L'économie, « *au ralenti* », n'est soutenue que par la consommation (+ 0,4 % au deuxième trimestre) et l'Etat (+ 0,4 %). Les entreprises, elles, sont à la peine, les investissements en berne (- 0,7 %). D'après l'Institut **Markit**, le 23/09/14, on devrait assister dans les mois qui viennent à une poursuite de la contraction de l'activité du secteur privé. On notera que la contribution du commerce extérieur a été légèrement négative. Elle a coûté 0,1 point d'activité, « *en raison d'une activité globalement ralentie : exportations qui marquent un arrêt (+ 0,1 %, contre + 0,6 % au premier trimestre) et importations qui ralentissent aussi (+ 0,4 %, contre + 0,8 % au premier trimestre)* ». Cette contre-performance au deuxième trimestre a obligé le gouvernement à enterrer ses espoirs de croissance : la prévision officielle est désormais de 0,4 % pour l'année 2014, et de 1 % l'an prochain. **L'Insee**, enfin, signale que le moral des entrepreneurs français s'est dégradé en septembre, dans tous les secteurs.

[http://www.lepoint.fr/economie/france-pas-de-croissance-au-printemps-23-09-2014-1865680_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20140923](http://www.lepoint.fr/economie/france-pas-de-croissance-au-printemps-23-09-2014-1865680_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20140923)

(Source : www.lepoint.fr du 23/09/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Le nombre de chômeurs a baissé en août pour la première fois depuis octobre 2013

Le 24/09/14, le ministère du Travail a communiqué les chiffres du chômage pour août. Pôle Emploi a comptabilisé 11 000 demandeurs d'emplois de moins qu'en juillet (- 0,3 %). C'est la première fois depuis octobre 2013 que le chômage baisse dans l'Hexagone. **Les chiffres ? Nombre de chômeurs sans emploi (catégorie A) : 3 413 300. Nombre de chômeurs toutes catégories confondues : 5 083 800 (- 0,1 %).** Le chômage des jeunes est en baisse (- 0,1 %, soit 700 personnes), celui des seniors augmente (+ 0,1 %). **M. Rebsamen**, ministre du Travail : « *Je prends acte de cette baisse mais je considère, comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, que les chiffres mensuels ne peuvent s'interpréter que dans la durée. [...] Tous ces indicateurs appellent une poursuite des efforts engagés dans la lutte contre le chômage : une politique de l'emploi dynamique ; des réformes structurelles qui restaurent les conditions d'une croissance riche en emplois avec notamment le déploiement du pacte de responsabilité et de solidarité* ». **Les raisons d'une telle baisse ? Le Figaro** constate une forte hausse (+ 14 %) des cessations d'inscription pour défaut d'actualisation : « *tous les mois, environ 200 000 demandeurs d'emploi ne mettent pas leur dossier Pôle emploi à jour à temps, et sortent provisoirement des statistiques. Ce mois-ci, ils ont été particulièrement nombreux (227 700), ce qui pourrait expliquer le bon chiffre du mois d'août* ». **La courbe du chômage a-t-elle été inversée**, comme l'a promis le président de la république ? Il est encore trop tôt pour le dire. Pour les économistes, on ne peut parler

d'inversion de la courbe qu'à partir de trois mois consécutifs de baisse du chômage. Or, la croissance atone actuelle de l'Hexagone, confirmée par l'Insee, ainsi que les prévisions de l'OCDE (pas de baisse du chômage en France avant 2015) et du FMI (pas de baisse du chômage en France avant 2016), pourraient laisser penser qu'il est peu probable que la baisse observée en août soit durable.

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2014/09/24/09005-20140924ARTFIG00188-le-nombre-de-chomeurs-aurait-baisse-en-aout-pour-la-premiere-fois-depuis-octobre-2013.php>

- Communiqué de M. Rebsamen, ministre de l'emploi :

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2138/les-demandeurs-d-emploi-en-aout,18035.html>

- Les chiffres de la Dares 20 pages) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-FE4419.pdf>

(Source : www.lefigaro.fr du 24/09/2014, Marie Bartnik)

● Créer 1 million d'emplois : les recettes du Medef sont-elles crédibles ?

Le 24/09/14, le Medef a présenté un document d'une trentaine de pages, dans lequel il dévoile ses propositions pour « activer la croissance », réformer le marché du travail et créer 1 million d'emplois. Chacune des propositions avancées est chiffrée en nombre d'emplois espérés. **La méthode ?** Les propositions ont été élaborées par des chefs d'entreprise. Le Medef concède que « *la méthode employée n'est pas d'une rigueur scientifique* ».

Les cinq grandes propositions du Medef :

01)- Déverrouillage des seuils sociaux. Il s'agit de supprimer une partie des 23 obligations légales, souvent contraignantes, parfois coûteuses, des entreprises qui dépassent un seuil de salariés. Le chiffre qui fâche : 50 salariés, le seuil à partir duquel le nombre d'obligations devient le plus important : création d'un comité d'entreprise, d'un CHS-CT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). C'est pourquoi les sociétés qui emploient 49 salariés sont deux fois et demie plus nombreuses que celles à 50. Le Medef estime que faire sauter ce seuil entraînerait entre 50 000 et 100 000 créations d'emplois en 3 ans.

Les réactions : A)- l'iFRAP, un think tank libéral, estime, pour sa part, qu'un déplacement des seuils d'au moins 22 589 entreprises passant d'une classe effective à l'autre équivaldrait à la création de 70 000 à 140 000 emplois. **Agnès Verdier-Molinié**, directrice de l'iFRAP, préconise « *que toutes les obligations du seuil de 50 soient décalées à 250 salariés* ». A l'appui de ses dires, l'exemple allemand et son unique forme de représentation. **B)- Pierre Cahuc**, économiste : « *La suppression totale des seuils permettrait de créer des emplois, mais ce serait supprimer le droit social !* ». Il prône donc plutôt une simplification des obligations, sans toutefois chiffrer le nombre d'emplois créés.

02)- Suppression de deux jours fériés, sur onze jours par an. **Le but ?** Gagner un point de croissance et créer 100 000 emplois.

Réaction : Eric Heyer, économiste à l'OFCE. Pour lui, il n'y a pas de lien de cause à effet. Tout dépend de la conjoncture : « *Aujourd'hui, les entreprises peuvent produire plus sans embaucher. Leur problème est un carnet de commandes vide* ». De plus, il juge le calcul du Medef « surestimé ». **Challenges** : « *Car l'organisation patronale s'est inspirée des estimations de l'Insee pour les années où les jours ouvrés sont plus nombreux, notamment les années bissextiles : selon l'institut, deux jours ouvrés supplémentaires n'apporteraient que 0,15 point de PIB. Ce qui créerait peu d'emplois* ».

[Retour au sommaire](#)

03)- Elargissement du travail le dimanche. Dans quels secteurs ? Dans le commerce et la distribution. **Comment ?** En permettant l'ouverture le dimanche et le soir, « *en accord avec les salariés qui le désirent ou par accord de branche* ». Gains en emplois estimés : entre 90 000 et 300 000 emplois.

Les réactions : A)- Bertrand Martinot, ex-conseiller social de Nicolas Sarkozy : « *Le travail du dimanche correspond à un vrai besoin. Cette interdiction bloque des achats dans des secteurs précis, comme le bricolage ou le tourisme* ». **B)- Gilbert Cette, Philippe Askenazy et Franck Morel**, économistes, jugent aussi, dans une étude datant de 2013, qu'un assouplissement des règles du travail le dimanche serait porteur d'emplois. Cependant, leurs chiffres sont nettement moindres que ceux du Medef. **Gilbert Cette** : « *20 000 équivalents* ».

temps plein pourraient être créés, qui bénéficieraient en priorité aux jeunes à la recherche d'un premier emploi ou en formation ».

04)- Remise en cause des 35 heures. Le Medef souhaite « revoir le cadre légal de la durée du travail ». Par exemple en augmentant le seuil de déclenchement des heures supplémentaires jusqu'à 40 heures, selon la profession ou l'entreprise concernée. Difficile d'évaluer l'impact d'une telle mesure sur l'emploi.

Réaction : Stéphane Carcillo, économiste : « La remise en cause des 35 heures ne permettrait pas d'augmenter le nombre d'emplois, à moins d'accepter une baisse du salaire horaire, ce que les entreprises ne se résoudreont pas à faire »

05)- Création d'un « salaire transitoire » inférieur au Smic pour « les populations les plus éloignées de l'emploi ». Ce salaire « transitoire », inférieur au Smic, serait complété par des allocations sociales pour « garantir un pouvoir d'achat équivalent ». Nombre d'emplois créés estimés : entre 50 000 et 100 000 emplois supplémentaires en cinq ans.

Réaction : Bertrand Martinot, économiste (voir notre rubrique "Livres") : « Il ne faut pas dégrader la norme salariale. Mais une aide à l'embauche pour l'employeur est une bonne idée qui permet de contourner le coût du travail réglementaire. [Il s'agirait d'expérimenter] un smic jeunes sous forme de CDI, où la sécurité devient une contrepartie à la baisse salariale. Les jeunes non diplômés ont peu d'expérience professionnelle, ce sont ceux pour qui le smic est une barrière à l'embauche ». M. Martinot refuse de quantifier la mesure en termes d'emplois, considérant l'exercice comme trop incertain.

[http://www.challenges.fr/economie/20140924.CHA8047/creer-1-million-d-emplois-les-recettes-du-medef-sont-elles-credibles.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140924_NLCHAACU10H- -creer-1-million-d-emplois-les-recettes-du-medef-sont-elles-credibles#xtor=EPR-14-Quot10h30\]-20140924](http://www.challenges.fr/economie/20140924.CHA8047/creer-1-million-d-emplois-les-recettes-du-medef-sont-elles-credibles.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140924_NLCHAACU10H- -creer-1-million-d-emplois-les-recettes-du-medef-sont-elles-credibles#xtor=EPR-14-Quot10h30]-20140924)

(Source : www.challenges.fr du 24/09/2014, Léa Lejeune)

● **Joseph Thouvenel (CFTC) : "Le Medef veut nous faire travailler comme des Chinois"**
Joseph Thouvenel, vice-président de la CFTC, a réagi au plan du Medef : « Avec son petit livre jaune, le Medef a le très grand mérite de l'honnêteté : il a l'intention de nous faire travailler comme des Chinois. C'est le grand bond en arrière. Pierre Gattaz parle du collectif pour mieux aller sur l'hyper-individualisme, celui du chef d'entreprise ». Concernant plus particulièrement la création « d'un salaire transitoire pour les populations les plus éloignées de l'emploi » : « Le cadre transitoire existe déjà : c'est l'apprentissage. Oui, il faut développer l'apprentissage. C'est là, ce n'est pas la peine d'inventer autre chose. [...] Le Medef est en train de détruire toute la culture d'entreprise et de vouloir transformer les salariés en des mercenaires. Mais un mercenaire n'a aucune fidélité. Si on lui dit "on vous emploie pour tant de temps et après on verra", il ira vers le plus offrant. Il en fera un minimum puisque ce sera la loi et qu'après il ne comptera plus pour l'entreprise ». C'est une remise en cause du Smic ? « Sur le salaire minimum, les mots ont un sens. Le salaire minimum, c'est le minimum du salaire. Je ne sais pas ce qu'il y a en dessous de minimum. Il y a une attaque de ce minimum c'est-à-dire une non reconnaissance de la valeur travail. Je suis un syndicaliste chrétien. Je n'oublie pas qu'il y a quelqu'un au Moyen-âge qui avait théorisé sur le juste salaire, celui qui doit permettre à tout travailleur de vivre dignement : Saint Thomas d'Aquin. C'était au Moyen-âge et en 2014, le Medef propose le grand bond en arrière. [...] Cela pose des problèmes de pouvoir d'achat, de logement... Si on continue à précariser un peu plus les salariés qui le sont déjà, ils ne peuvent plus s'engager pleinement dans la vie. Quel propriétaire va accepter de leur louer un logement ? Quelle banque va accepter de leur faire un prêt ? En macro-économie, c'est toute la société qui s'affaiblit ». **M. Thouvenel** déplore aussi le manque de fiabilité du Medef, qui tient « plusieurs discours ».

[Retour au sommaire](#)

En conclusion, **M. Thouvenel** déclare : « Je ne veux pas mélanger tous les chefs d'entreprises français et le Medef, ce n'est pas la même chose. Alors, il faut que les dirigeants du Medef arrêtent d'essayer de se trouver des excuses en dehors de leur champ de responsabilité. Et leur champ de responsabilité, c'est de faire des produits qui se vendent. Tant que ce ne sera pas le cas, on n'ira pas mieux. [...] Nous tirer vers le bas, c'est nous enfermer dans le bas de gamme. On ne sera jamais compétitifs par rapport aux travailleurs

chinois pour fabriquer la même chose. Leur champ de responsabilité, c'est d'aller prendre des marchés à l'international, ce n'est pas de pleurer tous les matins pour avoir des aides en disant qu'il y a trop de charges ».

- L'intégralité de l'entretien avec M. Thouvenel, par Louis Morice :

[http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20140924.OBS0077/le-medef-veut-nous-faire-travailler-comme-des-chinois.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140924_NLNOACTU17H- -le-medef-veut-nous-faire-travailler-comme-des-chinois#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20140924](http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20140924.OBS0077/le-medef-veut-nous-faire-travailler-comme-des-chinois.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140924_NLNOACTU17H- -le-medef-veut-nous-faire-travailler-comme-des-chinois#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20140924)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 24/09/2014, Louis Morice)

● CDD plus long, CDI dépendant de la croissance : ce que propose la CGPME

Le 23/09/14, la CGPME (Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises) a également présenté un plan qui, selon elle, permettrait de maintenir les emplois et d'inciter à la création de postes. Les principales mesures de la CGPME :

01)- Lier la viabilité d'un CDI à l'activité économique. Le but ? Remanier le CDI (contrat à durée indéterminée), qui serait désormais « basé sur des objectifs collectifs liés à des indicateurs économiques annuels prédéterminés, de maintien ou de progression de l'activité économique de l'entreprise. [Si les objectifs ne sont pas atteints] au bout de trois ans par exemple, cela motiverait la rupture éventuelle du contrat de travail des personnes embauchées dans le cadre de ce dispositif ». **Nouveau nom de ce CDI :** « Le contrat de croissance ».

02)- Exonérer de charges les TPE qui créent des emplois. Pour toute embauche d'un jeune ou d'un senior, la CGPME souhaite remettre « en vigueur le dispositif d'exonération de charges », qui a été supprimé en juin 2010. D'après la centrale, cette mesure avait permis de créer 1 million d'emplois.

03)- Création d'un mécanisme permettant à un contrat d'apprentissage de déboucher sur un CDI, dès la signature du contrat. **Le but ?** Eviter que des apprentis rejoignent, en cours de formation, « une grande entreprise offrant des conditions sociales et salariales plus attractives ».

04)- Prendre des mesures pour réduire le nombre d'emplois non pourvus.
A)- Attribution d'une prime forfaitaire de 1 200 euros aux salariés, versée à la fin de la période d'essai, « pour toute reprise d'un emploi en CDI ayant fait l'objet d'une offre régulièrement déposée à Pôle Emploi depuis plus d'un an ». **B)-** « Adapter les formations à long terme par une véritable perspective d'évolution des métiers. [Il faut permettre aux organismes paritaires collecteurs agréés,] susceptibles de détenir des offres d'emplois, de prescrire des préparations opérationnelles à l'Emploi à des demandeurs d'emploi sélectionnés par Pôle Emploi ». **La CGPME :** « Selon Pôle Emploi, plus de 250 000 postes ont été proposés pendant plus d'un an sans être pourvus ».

05)- Allonger la durée maximale des CDD (contrats à durée déterminée). Le CDD passerait ainsi de 18 mois à 30 mois, sauf cas particuliers.

06)- Accroître l'importance de l'intérim. Deux propositions. **Pour les seniors :** la fin du principe de limitation des missions d'intérim pour les seniors, en particulier les chômeurs de longue durée. **La CGPME :** « [Pour ces personnes] l'intérim est l'aboutissement d'un long combat pour retrouver une activité salariée et reprendre pied dans le monde de l'entreprise ». **Pour les jeunes :** la suppression « du délai de carence pour les missions d'intérim d'une durée supérieure à 15 jours » et la conservation d'« une durée maximale d'enchaînement des contrats de travail temporaire ».

07)- Instauration d'un crédit à taux zéro pour les personnes « en mobilité professionnelle », sans « pénalité et remboursement anticipé ». **Les bénéficiaires ?** Les personnes qui se voient proposer un emploi loin de leur domicile actuel. La mesure leur permettrait, dit la CGPME, de remédier aux problèmes de logement. Elle avance « le cas fréquent chez les demandeurs d'emploi ou victimes d'un plan social ».

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140923tribc3ee90dd1/cdd-plus-long-cdi-dependant-de-la-croissance-ce-que-propose-la-cgpme.html>

(Source : www.latribune.fr du 23/09/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Le pouvoir d'achat des Français a reculé de 1 500 euros depuis 2009

Le 24/09/14, le magazine **60 millions de consommateurs** a publié un article expliquant que, depuis 2009, le pouvoir d'achat des Français avait reculé. Ainsi 1 500 euros auraient été amputés du budget annuel des ménages. **Le Figaro** : « *Autrement dit chaque mois le pouvoir d'achat des Français est amputé de 125 euros par rapport à ce qu'il détenait en 2009. Soit une baisse de plus de 4 % en 5 ans* ». **Plusieurs raisons à ce phénomène :** **01)-** Des hausses d'impôts et des prélèvements sociaux. **02)-** Des augmentations de revenus trop faibles. **03)-** Des prix de plus en plus élevés. D'après **60 millions de consommateurs**, si, entre 2009 et 2014, le revenu annuel moyen par ménage (incluant salaires, patrimoine et prestations sociales, et déduisant impôts et cotisations sociales) a augmenté de 2,9 %, passant de 37 517 euros à 38 591 euros, les prix, eux, ont augmenté de 6,9 %, notamment ceux des dépenses contraintes (loyers, électricité, carburants...).

60 millions de consommateurs : « *Au final, la perte moyenne de pouvoir d'achat s'établit donc à 1 496 euros, soit - 4 %* ». Le magazine, dans son numéro d'octobre, a identifié les dépenses qui ont le plus flambé, et celles « *qu'il est possible de limiter facilement afin de minimiser l'impact de cette perte de pouvoir d'achat* » : Le logement, la voiture, l'alimentation, le forfait de téléphone mobile, la cigarette.

<http://www.lefigaro.fr/conso/2014/09/24/05007-20140924ARTFIG00247-le-pouvoir-d-achat-des-francais-a-recule-de-1500-euros-par-an-depuis-2009.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 24/09/2014)

● Les Français ont le moral à zéro et c'est inquiétant pour la croissance

Le 26/09/14, l'**Insee** a publié le résultat d'une enquête sur le moral des Français. Pour le dire simplement, ces derniers ont le « *moral à zéro* ». **Challenges** : « *A un niveau de 86, soit 14 points en dessous de la moyenne en période longue, l'indice de confiance des ménages de l'Insee connaît une stagnation peu encourageante sur les trois derniers mois. Concrètement, cela révèle que les opinions des ménages concernant leur situation financière personnelle future et passée mais également leur capacité à engager un achat important "demeurent nettement en dessous de leur moyenne de longue période"* ».

[http://www.challenges.fr/france/20140926.CHA8236/les-francais-ont-le-moral-a-zero-et-c-est-inquietant-pour-la-croissance.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140926_NLCHAUCTU18H- -les-francais-ont-le-moral-a-zero-et-c-est-inquietant-pour-la-croissance#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140926](http://www.challenges.fr/france/20140926.CHA8236/les-francais-ont-le-moral-a-zero-et-c-est-inquietant-pour-la-croissance.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140926_NLCHAUCTU18H- -les-francais-ont-le-moral-a-zero-et-c-est-inquietant-pour-la-croissance#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140926)

(Source : www.challenges.fr du 26/09/2014)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Le DG de l'Assurance-maladie part dans le privé

Le 24/09/14, la Cnamts a indiqué que **Frédéric van Rookeghem**, directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnamts) et de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam), quittera ses fonctions mi-novembre. **M. van Rookeghem** occupait son poste depuis 2004. **Son bilan ?** Celui que les syndicalistes, les médecins, et même des membres du gouvernement, ont surnommé "*Rocky*", est parvenu à finaliser, après d'intenses négociations marathons, **deux accords majeurs** : **01)-** L'un modernisant les modes de rémunération des médecins, avec des primes à la performance ; **02)-** L'autre encadrant les dépassements d'honoraires, selon la volonté du gouvernement. Il a également mené **la mise en place d'un parcours de soins** coordonnés avec un « *médecin traitant* ». Et puis, à sa prise de fonction, en 2004, il a accompagné l'application de la réforme de la Sécurité sociale, et **a créé l'Uncam**, une nouvelle instance de pilotage de l'assurance maladie. L'Assurance maladie a précisé qu'il rejoignait le secteur privé, en devenant responsable des activités internationales du courtier en assurances Siaci Saint Honoré, en prenant la tête de sa filiale MSH International, spécialisée en assurances santé.

[http://www.challenges.fr/economie/20140924.CHA8061/le-dg-de-l-assurance-maladie-part-dans-le-prive.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140924_NLCHAUCTU18H- -le-dg-de-l-assurance-maladie-part-dans-le-prive#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140924](http://www.challenges.fr/economie/20140924.CHA8061/le-dg-de-l-assurance-maladie-part-dans-le-prive.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140924_NLCHAUCTU18H- -le-dg-de-l-assurance-maladie-part-dans-le-prive#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140924)

(Source : www.challenges.fr du 24/09/2014), avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Consommation de médicaments : une étude pointe les disparités régionales**

Une étude d'**IMS Health**, publiée le 22/09/14, montre que la consommation de médicaments en France varie énormément d'une région à l'autre. Ainsi, en Ile-de-France, la consommation serait de 11 % inférieure à la moyenne nationale, et dans le Limousin de 21 % supérieure. Mais les résultats peuvent être complètement inversés si l'on parle en valeur. Dans le cas présent, l'Île-de-France se situe à 11 % au-dessus de la moyenne nationale, et le Limousin à 9 % en dessous. Explication de l'**IMS Health** : « *Plus on consomme de médicaments, moins les produits consommés sont chers* ». Pour l'**IMS Health**, « *la densité médicale n'est pas un facteur explicatif des différences de volume de consommation, contrairement à une idée répandue. [...] Des leviers d'action existent pour gommer des disparités qui ne sont pas justifiées par des différences épidémiologiques interrégionales ni par d'autres facteurs tels que l'âge moyen* ». Avant d'ajouter qu'une harmonisation interrégionale des pratiques permettrait à l'assurance-maladie d'économiser 560 millions d'euros en rythme annuel. **Le Quotidien du Médecin** : « *Côté génériques, s'il y a peu de différences régionales de taux de prescription dans le répertoire, il y en a davantage pour le taux de substitution par les pharmaciens – de 67 % en Corse à 84 % dans les Pays de la Loire* ».

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualite/medicament/consommation-de-medicaments-une-etude-pointe-les-disparites-regionales>

(Sources : www.lequotidiendumedecin.fr, 22/09/2014, H.S.R.)

● **Le déficit de la Sécurité Sociale devrait atteindre 11,7 milliards d'euros en 2014**

Le 28/09/14, Mme Touraine, ministre des Affaires sociales, a déclaré sur France Inter que le déficit du régime général de la Sécurité sociale serait plus important que prévu en 2014. Il devrait être de l'ordre de 11,7 milliards d'euros (au lieu des 9,7 milliards initialement prévus). Mme Touraine a également annoncé qu'il n'y aurait pas de gel des prestations sociales en 2015, ni, pour ce qui concerne les mesures d'économies, « *aucun déremboursement* » de médicaments.

<http://www.viva.presse.fr/le-deficit-de-la-securite-sociale-devrait-atteindre-117-milliards-euros-170006>

(Source : www.viva.presse.fr du 29/09/2014, Anne-Marie Thomazeau)

● **Le trou de la Sécu grimpera à 14,7 milliards d'euros en 2015**

Le 29/09/14, la **Commission des comptes de la Sécurité sociale** a déclaré que, sans nouvelles mesures d'économies, le déficit du régime général de la Sécurité sociale en France s'aggraverait à 14,7 milliards d'euros en 2015. Elle a aussi précisé que l'objectif d'un retour à l'équilibre est repoussé au-delà de 2017. **La Commission des comptes** : « *Conséquence de la révision à la baisse de la croissance et de l'inflation, la réduction du déficit de la Sécurité sociale attendu pour 2014 n'aura pas lieu. [...] Hors mesures nouvelles, l'augmentation des déficits serait de 3,5 milliards en 2015* ». **Le Nouvel Observateur** : « *L'augmentation des déficits du régime général (branches maladie, vieillesse, famille et accidents du travail) s'explique par une forte progression des dépenses (+ 3,8 %) et des recettes qui n'augmentent que de 3,0 %* ». **La Commission des comptes** : « *Même avec des mesures importantes pour 2015, une nouvelle trajectoire devra être définie qui ne pourra que repousser au-delà de 2017 l'équilibre des organismes de Sécurité sociale* ».

<http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20140929.OBS0590/le-trou-de-la-secu-grimpera-a-14-7-milliards-d-euros-en-2015.html>

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 29/09/2014)

[Retour au sommaire](#)

● **Dépassements d'honoraires : ils sont plus nombreux mais moins élevés**

D'après la Cnam (caisse nationale d'assurance maladie), via Les Echos, les médecins sont plus nombreux à pratiquer les dépassements d'honoraires, mais ils le font avec plus de modération. Ainsi, en 2013, le montant des dépassements est en hausse de 2,9 %, à 2,7 milliards d'euros. **Deux raisons à cela : 01)-** Le nombre plus important de médecins qui pratiquent des dépassements, on l'a vu ; **02)-** La multiplication des actes. Le taux moyen de dépassement est, lui, en baisse. Chez les spécialistes, il est passé de 56,9 % en 2011 à 56,3 % en 2013. Ce résultat est dû aux effets du Contrat d'accès aux soins signé par 11 000

médecins. **Les termes du contrat ?** Les médecins s'engagent à modérer leurs dépassements d'honoraires. **La contrepartie ?** Une prise en charge d'une partie de leurs cotisations sociales.

<http://www.viva.presse.fr/dépassements-honoraires-ils-sont-plus-nombreux-mais-moins-eleves-169999>

(Source : www.viva.presse.fr du 24/09/2014, Anne-Marie Thomazeau)

FISCALITE

● Apple soupçonné d'avoir touché des aides fiscales illégales

La Commission européenne estime que le groupe américain Apple a bénéficié d'aides de la part de l'Irlande. L'affaire pourrait valoir au groupe américain une amende de plusieurs milliards d'euros. Le "**Financial Times**" : « *[Apple pourrait devoir rembourser] des milliards d'euros au gouvernement irlandais si le régime fiscal particulièrement avantageux dont il bénéficie dans ce pays est jugé illégal* ». **Antoine Colombani**, porte-parole de la Commission européenne : « *L'enquête se poursuit et nous n'avons aucune conclusion à communiquer à ce stade* ». Pour certains, cependant, l'affaire est claire. **Sven Giegold**, eurodéputé vert allemand : « *Des gains de 74 milliards [de dollars de revenus déclarés à l'étranger] et presque pas d'impôts : Apple triche par l'intermédiaire de sa filiale irlandaise. L'UE [doit] sanctionner avec fermeté* ». **Le Nouvel Observateur** : « *C'est le Français Pierre Moscovici qui va hériter du dossier fiscal au sein de la prochaine Commission. Il pourrait être interrogé sur la question de la lutte contre les pratiques fiscales agressives de certains pays lors de son "grand oral" devant le Parlement européen jeudi [02/10/14, Ndlr]* ».

<http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20140929.OBS0553/apple-soupconne-d-avoir-touche-des-aides-fiscales-illegales.html>

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 29/09/2014)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Suppression massive d'emplois à LCI

La chaîne **LCI** va abandonner l'information en continu au profit de l'analyse. **Motif ?** Elle n'a pas obtenu l'autorisation de devenir gratuite. La restructuration qu'entraîne cette décision verra la suppression de 148 emplois dans le groupe TF1, dont 58 à LCI même. **Dans le détail**, les suppressions de postes sont les suivantes : 81 postes à TF1, 58 à LCI, 9 à e-TF1, sa filiale numérique. **Philippe Ballard**, délégué **CFTC** : « *TF1 en profite pour faire un plan social, [alors qu'il] est bénéficiaire* ». TF1 va déposer un recours devant le Conseil d'État contre la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui a refusé en juillet son passage en gratuit. **Éric Revel**, patron de LCI : « *Aujourd'hui, l'offre éditoriale est pléthorique en matière de chaînes d'info en continu. Très clairement, LCI abandonnera le positionnement de nos grandes concurrentes, celui du "hard news", pour essayer d'être sur un éditorial beaucoup plus en profondeur sur un ou deux thèmes et peut-être une émission emblématique* ».

[http://www.lepoint.fr/medias/suppression-massive-d-emplois-a-lci-23-09-2014-1865729_260.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20140923](http://www.lepoint.fr/medias/suppression-massive-d-emplois-a-lci-23-09-2014-1865729_260.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20140923)

(Source : www.lepoint.fr du 23/09/2014)

● Travail nocturne interdit pour Sephora : la riposte de Bernard Arnault

Le 24/09/14, la Cour de cassation a estimé, dans un arrêt, que « *le travail de nuit ne peut pas être le mode d'organisation normal au sein d'une entreprise [et que le recours au travail nocturne] n'est pas inhérent à l'activité [de l'enseigne]* ». **Conséquence ?** Séphora, la filiale de LVMH, ne pourra ouvrir son magasin des Champs-Élysées au-delà de 21h. **Bernard Arnault**, après avoir perdu la bataille juridique, entend bien revenir à l'attaque via le terrain législatif.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20140926.CHA8229/pour-sephora-bernard-arnault-se-depende-sans-compter.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140926_NLCHAACTU18H- -travail-dominical-interdit-pour-sephora-la-riposte-de-bernard-arnault#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140926](http://www.challenges.fr/entreprise/20140926.CHA8229/pour-sephora-bernard-arnault-se-depende-sans-compter.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140926_NLCHAACTU18H- -travail-dominical-interdit-pour-sephora-la-riposte-de-bernard-arnault#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140926)

(Source : www.challenges.fr du 26/09/2014, Thiébaud Dromard)

[Retour au sommaire](#)

● PSA mettra 300 millions d'euros dans son usine de Sochaux

Peugeot va investir 300 millions d'euros dans son site historique de Sochaux. **Le but ?** Préparer l'une des deux lignes de montage du site à l'arrivée de nouveaux véhicules : la remplaçante de la Peugeot 3008 ainsi qu'un véhicule "crossover" pour le groupe General Motors. **Un porte-parole de Peugeot :** « [Les] investissements vont concerner l'ensemble du site, [de] l'emboutissage jusqu'au contrôle qualité, avec notamment un nouvel atelier de ferrage qui va faire qu'on aura ce qui se fait de plus moderne dans le groupe en Europe ». **Yvan Lambert**, directeur du site de Sochaux, dans l'Est Républicain : « Cet investissement de 300 millions d'euros est aussi une façon de démentir les rumeurs, véhiculées début septembre par voie syndicale, selon lesquelles le site de Sochaux n'existera plus d'ici une dizaine d'années ». L'usine emploie actuellement 10 400 salariés permanents ainsi que 1 100 intérimaires. La direction du site a toutefois déclaré qu'elle allait se séparer de 300 intérimaires à partir de novembre, en raison de la baisse des ventes des Peugeot 3008 et 5008.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/20140927trib5293eed50/psa-mettra-300-millions-d-euros-dans-son-usine-de-sochaux.html>

(Source : www.latribune.fr du 27/09/2014)

LIVRES/REVUES DIVERSES

● Chômage : inverser la courbe, par Bertrand Martinot

- **Présentation de l'éditeur :** « Avec plus d'un actif sur dix sans emploi, comment inverser durablement la courbe du chômage en France ? Effets d'annonce et marketing politique ne suffisent plus. Face à un chômage de masse qui ne décroît pas depuis un quart de siècle, les responsables politiques et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, trop souvent résignés, doivent enfin s'attaquer aux causes profondes de cet échec collectif. Dans cet ouvrage, Bertrand Martinot questionne les logiques et les blocages qui caractérisent depuis plusieurs décennies l'arsenal de nos politiques de l'emploi. Chiffres et comparaisons internationales à l'appui, il évalue ces politiques, leurs succès et leurs échecs. Pour la première fois, l'enjeu de la lutte contre le chômage est abordé sous tous ses angles - politique, économique, social - dans une analyse sans concessions. Au-delà du constat, l'auteur définit les conditions d'un retour au plein emploi : baisse des charges, réforme du SMIC, de l'indemnisation du chômage et de la politique de l'emploi, tout en dessinant les contours d'une "flexisécurité" à la française. Enfin, il propose une nouvelle régulation de l'emploi, fondée davantage sur la négociation sociale et moins sur la norme étatique. Un projet politique ambitieux pour répondre à la première préoccupation des Français ».

- **L'auteur :** Bertrand Martinot, 45 ans, est économiste. Conseiller social à la Présidence de la République de 2007 à 2008, puis délégué général à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP) de 2008 à 2012, il est l'un des meilleurs spécialistes du chômage, des politiques de l'emploi et du dialogue social. Il est l'auteur de "L'Euro, une monnaie sans politique ?" (2003).

"Chômage : inverser la courbe", par Bertrand Martinot. Editions Les Belles Lettres. 192 pages. Préface de Laurent Bigorgne, directeur de l'Institut Montaigne.

Ce livre a reçu le prix TURGOT 2014 et le prix EDOUARD BONNEFOUS de l'Académie des sciences morales et politiques 2014.

http://www.challenges.fr/economie/20140924.CHA8047/creer-1-million-d-emplois-les-recettes-du-medef-sont-elles-credibles.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140924_NLCHAACU10H- -creer-1-million-d-emplois-les-recettes-du-medef-sont-elles-credibles#xtor=EPR-14-Quot10h30-20140924

(Source : www.challenges.fr du 24/09/2014)

[Retour au sommaire](#)

DERNIERE MINUTE

● Sondage exclusif : les Français tiennent à leur modèle de protection sociale mais le jugent coûteux et inefficace

Interrogés par l'Ifop pour EY et Acteurs publics, 77 % des Français pensent qu'il faut préserver « le modèle français ». 55 % l'estiment coûteux et inefficace. 69 % jugent qu'il faut le réformer, le redimensionner, quitte à réduire les prestations ou le champ de ceux qui en

profitent. Pour les Français, **trois raisons au problème du système français : 01)-** Des gaspillages trop importants (68 % des sondés) ; **02)-** Un manque de contrôle et de lutte contre les fraudes (60 %) ; **03)-** Le niveau élevé de chômage (52 %). Ce dernier point, explique **Acteurs Publics**, « ressortit davantage à une explication plus macroéconomique des déficits sociaux et échappe à la logique gestionnaire des deux premiers ». Les mesures mises en place, ou envisagées, par le gouvernement convainquent une moitié des sondés : 52 % jugent efficace l'allègement des cotisations salariales sur les bas salaires, 47 % l'allègement des cotisations patronales sur ces mêmes bas salaires. Pour les autres mesures (non-revalorisation des prestations logement, famille ou gel des pensions de retraite), seulement un quart des sondés les jugent efficaces. **Damien Philippot**, directeur des études politiques au département "Opinion et stratégies d'entreprise" de l'Ifop : « *Le même refus d'une refonte du modèle social par l'abaissement du niveau des allocations opère quand il s'agit de réfléchir à des pistes de réforme. Seulement 20 % des personnes interrogées évoquent en effet cette option. Une part tout aussi minoritaire envisage une diversification des sources de financement (20 %) et l'idée d'une augmentation des prélèvements est quant à elle parfaitement rejetée (4 %). C'est surtout la remise en cause de l'universalité des prestations famille et maladie que les interviewés retiennent (40 %)* ».

NB : L'enquête a été réalisée avant la parution du rapport de la Cour des comptes sur la fraude sociale.

<http://www.acteurspublics.com/2014/09/29/sondage-exclusif-les-francais-tiennent-a-leur-modele-de-protection-sociale-mais>

(Source : www.acteurspublics.fr du 29/09/2014)

● **Coup de rabot généralisé sur les allocations familiales**

Le 29/09/14, **Mme Touraine**, ministre des Affaires sociales, et **M. Eckert**, secrétaire d'Etat chargé du Budget, ont présenté officiellement le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). **Au menu** : Environ 700 millions d'euros d'économies sur la branche famille. Ces mesures seront examinées à partir d'octobre par le Parlement et pourront donc être modifiées avant leur entrée en vigueur, normalement le 1^{er} janvier 2015. **Les prestations touchées : 01)- Baisse des aides à la garde d'enfant.** Elle sera réduite de 20 % pour les familles les plus riches. « *Le gouvernement veut créer un nouveau palier pour les familles les plus riches, une mesure qui va se traduire par une baisse de cette aide pour les familles concernées* ». **02)- Partage du congé parental.** Le gouvernement va allonger la part du congé parental que doit prendre un père. La durée maximale est de trois ans à partir du deuxième enfant, à répartir entre le père et la mère. « *Une loi entrée en vigueur début août impose aux pères d'en prendre au moins six mois sur ces trois ans. Ce minimum devrait être augmenté, même si le gouvernement ne précise pas encore de combien* ». Le gouvernement escompte faire des économies, dit Le Monde, en tablant sur le fait que les pères ne prendront pas la totalité du congé dont ils peuvent bénéficier. **03)- Baisse de la prime à la naissance**, qui sera diminuée à 308 euros à partir du 2^{ème} enfant (contre 923,08 euros pour le 1^{er}). Par ailleurs, la prestation d'accueil de jeune enfant (**PAJE**) ne sera plus versée qu'à partir du mois suivant la naissance, et non dès le premier mois. **04)- Réduction de la majoration pour âge des allocations familiales.** Il faudra attendre désormais 16 ans, au lieu de 14 aujourd'hui, pour toucher les 64,67 euros de majoration. **05)- Pas de gel généralisé des prestations en 2015.** **06)- Des économies sur la Santé**, avec un plan d'économies de 3,2 milliards sur la branche maladie. **Le Monde** : « *Le gouvernement veut renforcer le contrôle des prescriptions et diminuer le coût de certains médicaments très onéreux, comme le Sovaldi, un nouveau traitement contre l'hépatite C. Il compte aussi favoriser le développement de la chirurgie ambulatoire dans les hôpitaux pour réduire la durée de séjour des patients* ». En revanche, **pas d'économies sur les remboursements des patients.**

[Retour au sommaire](#)

07)- Une réforme à venir pour « rendre plus équitable le capital décès ». **Le Monde** : « *Le capital décès, versé aux proches par les régimes d'assurance maladie lors de la mort d'un salarié, est jusqu'à présent fixé en fonction des revenus que percevait l'assuré*

décédé. A partir de 2015, la référence au salaire du défunt sera remplacée par un montant forfaitaire, fixé par référence au SMIC. Pour les salariés gagnant plus que le SMIC, le montant sera plus faible. Pour les salariés à temps partiel ou au chômage, le montant sera plus élevé. ».

http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/09/29/coup-de-rabot-generalise-sur-les-allocations-familiales_4496535_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 29/09/2014, Jean-Baptiste Chastand)

● De quelques détails à retenir sur les comptes de la S.S. et des annonces du PLFSS 2015

Cet article vient en complément de l'article précédent. **01)- L'Ondam 2014** sera supérieur à la prévision du printemps dernier : « après les 2,2 % de 2013, voici les 2,7 % de 2014 (2,4 % puis 2,1 % escomptés après le rebasage du début 2014) ». **02)-** Les déficits ne devraient pas baisser, il est même plus probable qu'ils augmentent. **03)-** Concernant la trésorerie de l'Acoss et la dette sociale, la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) alerte sur une dégradation à venir : « - 28,8 Mds € fin décembre prochain, malgré une reprise de dette en juin dernier de 10 Mds € ». Côté **dette sociale**, la CCSS ne prévoit pas une amélioration de la situation, en dépit des dispositifs existants. **Parmi les annonces du PLFSS 2015 :** **A)- Le financement :** Il est prévu d'aligner le taux de CSG entre les revenus d'activité et de remplacement ; les allocations logement devraient être prise en charge par le budget de l'Etat pour compenser les exonérations de cotisations sociales prévues le Pacte de responsabilité, soit 6,3 Mds € ; la fiscalisation des majorations des retraites pour enfants sera versée à la Cnav. **B)- Le plan concernant l'assurance maladie :** Le Tiers-payant pour les bénéficiaires de l'ACS (aide pour une complémentaire santé) ; « côté Ondam 2015, le taux de 2,1 % s'appliquera, réparti en 2,2 % pour les soins de ville et le médico-social, 2 % pour les établissements de santé ».

(Source : lettre@espace-social.com du 30/09/2014, Emilie Guédé)

● 44 000 chômeurs de plus fin 2014, et 96 000 en 2015

Le 29/09/14, l'**Unédic**, l'organisme qui gère l'Assurance chômage, a déclaré que le chômage allait continuer de progresser. **Ses prévisions ?** Une hausse de 44 000 demandeurs d'emploi sans activité supplémentaires d'ici à la fin de l'année, et de 96 000 en 2015.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20140929.OBS0629/44-000-chomeurs-de-plus-fin-2014-et-96-000-en-2015.html?cm_mmc=EMV--NO--20140930_NLNOACTU08H--44-000-chomeurs-de-plus-fin-2014-et-96-000-en-2015#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20140930](http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20140929.OBS0629/44-000-chomeurs-de-plus-fin-2014-et-96-000-en-2015.html?cm_mmc=EMV--NO--20140930_NLNOACTU08H--44-000-chomeurs-de-plus-fin-2014-et-96-000-en-2015#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20140930)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 29/09/2014)

● La dette publique dépasse la barre des 2 000 milliards d'euros

C'est l'**Insee** qui l'annonce : « Rapportée à la richesse nationale, cette dette brute, mesurée selon les critères du traité de Maastricht, atteint 95,1 % du produit intérieur brut (PIB), soit 1,1 point de plus qu'au trimestre précédent ».

[http://www.challenges.fr/economie/20140930.CHA8295/la-dette-publique-depasse-la-barre-des-2-000-milliards-d-euros.html?cm_mmc=EMV--CHA--20140930_NLCHAACTU10H--la-dette-publique-depasse-la-barre-des-2-000-milliards#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140930](http://www.challenges.fr/economie/20140930.CHA8295/la-dette-publique-depasse-la-barre-des-2-000-milliards-d-euros.html?cm_mmc=EMV--CHA--20140930_NLCHAACTU10H--la-dette-publique-depasse-la-barre-des-2-000-milliards#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140930)

(Source : www.challenges.fr du 30/09/2014)

● Pharmaciens, huissiers, notaires, médecins : les professions libérales en grève le 30/09/2014

Le 30/09/14, les libéraux sont en grève. En cause, le projet de loi "pour la croissance", annoncé début juillet par le gouvernement, qui inclut un volet sur les professions réglementées, et remet en question leurs tarifs et leurs monopoles. **Chirine Mercier**, déléguée générale de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) : « La base est très mobilisée dans toutes les professions libérales ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20140930.CHA8292/pharmaciens-huissiers-notaires-medecins-les-professions-liberales-en-greve.html?cm_mmc=EMV--CHA--20140930_NLCHAACTU10H--les-professions-liberales-en-greve-contre-leur-dereglementation#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140930](http://www.challenges.fr/entreprise/20140930.CHA8292/pharmaciens-huissiers-notaires-medecins-les-professions-liberales-en-greve.html?cm_mmc=EMV--CHA--20140930_NLCHAACTU10H--les-professions-liberales-en-greve-contre-leur-dereglementation#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140930)

(Source : www.challenges.fr du 30/09/2014)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :
eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse :
eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse :
eric.tessier@urssaf.fr